



## Une reponse s il vous plait

Par **sacanabe**, le **18/03/2010** à **15:18**

Bonjour,

suite a de nombreuses demande de renseignements suite a mon dossier je reste dans l oubli ou alors il n y a aucune solution je reitere ma question une derniere fois que dois je faire la societe de recouvrement m a retrouve elle a un titre executoire qui date de 2003 et me menace par telephone de me remettre a l huissier qui avait deja fait des demarches en 2003 aupres de ma banque mais sans resultat que peut il faire aujourd'hui est ce que je dois le laisser se manifester ou alors je fais un echeancier avec la societe de recouvrement car maintenant la dette est plus elevee avec les interets je ne suis pas solvable la dette est a mon nom il parait que quand on a un comte commun le salaire du conjoint est insaisissable est ce que c est vrai en vous remerciant de me repondre car je ne sais pas quoi faire cordialement sacanabe